

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 3 juillet 2018

Nombre de conseillers municipaux : 9 présents / 11 voix

Présents : MM. Christine Chaffard, Didier Chaffard, Gilbert Chatel, Nadia Chatel Louroz, Philippe Gevaux, Fabrice Magreault, Pierre-Henri Mossuz, Eric Pagnod, Marc Sintès.

Excusés : Mme Patricia Lopez Luiset (procuration Philippe Gevaux), Mme Christine Reignier (procuration Marc Sintès).

Absents : MM. José Evangelista, Philippe Bolzoni, Angelo Parisi.

Le conseil municipal valide le PV du conseil municipal du 4 juin 2018 et désigne M. SINTES Marc, secrétaire de séance.

1) Subvention exceptionnelle – association les San Diannis

Mme le Maire présente au conseil municipal les comptes de l'association « Les San Diannis ». Ces comptes faisant ressortir un déficit pour l'année 2017, elle demande au conseil municipal de bien vouloir leur attribuer une subvention.

Après avoir entendu Mme le Maire et après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte, à l'unanimité, de verser une subvention de 500 € à l'association.

2) Décision modificative du budget principal – subvention exceptionnelle à l'association les San Diannis

Mme le Maire expose au conseil municipal qu'il faut prendre une décision modificative du budget principal suite à l'attribution de la subvention à l'association Les San Diannis.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide la décision modificative suivante :

- Diminution des crédits de 500 € sur le compte 615221
- Augmentation des crédits de 500 € sur le compte 6574.

3) Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir une ATSEM en raison de l'ouverture d'une 5^{ème} classe

Sur le rapport de Madame le Maire, le conseil municipal et après en avoir délibéré à l'unanimité ;

- Décide le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour la période allant du 3 septembre 2018 au 2 septembre 2019. Cet agent assurera des fonctions d'ATSEM à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 16,57 heures. La rémunération de l'agent sera calculée sur l'indice majoré 327.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

4) Achat de la parcelle A 3212 au lieu dit Chez Bérourd

Madame le Maire fait part au conseil municipal qu'il serait opportun d'acheter la parcelle A 3212 au lieu dit « Chez Bérourd ». En effet, cette parcelle jouxte la parcelle A 3214 qui a été achetée à Mme DURAND Hélène. Mme DETURCHE Christiane est d'accord de vendre la parcelle A 3212 au prix de 7 € le m².

Après avoir entendu Mme le Maire et après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- Accepte d'acheter la parcelle A 3212 au prix de 7 € le m², soit 5 432€ ;
- De faire établir l'acte notarié par Maître RAFFIN ;
- Autorise Mme le Maire à signer l'acte notarié.

5) Attribution des lots pour le marché « construction d'un restaurant scolaire et deux salles de classe »

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la consultation lancée pour le marché relatif à la construction d'un restaurant scolaire et deux salles de classe.

Après analyse des offres, la commission a décidé d'attribuer les lots du marché comme suit :

- Lot 1 : VRD : entreprise BRB pour un montant de 110 000 € HT
- Lot 2 : Maçonnerie gros œuvre : entreprise BRB pour un montant de 135 000 € HT
- Lot 3 : construction modulaire : entreprise Euromodules pour un montant de 672 000 € HT

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve la décision de la commission présentée ci-dessus
- Attribue lesdits marchés susvisés pour un montant total de 917 000 € HT
- Donne l'autorisation à Madame le Maire pour engager les dépenses correspondantes ;
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour les formalités à accomplir

6) Mise à jour du plan du cimetière

Mme le Maire présente au conseil municipal le nouveau devis de l'entreprise INFOSIG pour la mise à jour du plan de cimetière. Ce devis comprend une remise de 5%. Après débat, le conseil municipal souhaite obtenir une nouvelle offre.

7) Plan mercredi

Mme le Maire présente le diagnostic de besoins réalisé par les parents d'élèves au travers d'un questionnaire auprès des parents.

Après débat, le conseil municipal :

- 1) est étonné d'un tel engouement eu égard au nombre total affiché sachant que, jusqu'alors, l'accueil du mercredi concernait au maximum 8 tholoméens, nécessitait des transports vers d'autres écoles pour compléter les effectifs et un seul enfant déjeunait le midi sans accueil l'après midi.
- 2) dit que le plan mercredi annoncé il y a 3 semaines par le ministre ne sera pas mis en place à la rentrée (au même titre que nous n'avons pas cessé la semaine de 4.5 jours en juin 2017 pensant à la difficulté d'organisation des parents).
- 3) dit que même si le plan mercredi doit être porté par la collectivité, il n'en reste pas moins facultatif et qu'à ce jour la MJCI continue à accueillir en priorité les enfants inscrits en ALI les années précédentes.
- 4) Néanmoins, si les parents veulent avancer sur cette possibilité, ils peuvent établir un planning d'activités, un règlement, une grille tarifaire, un budget prévisionnel sur au moins 2 années scolaires.